CAPRIS, UNE EXPERTISE AUTOUR DES RISQUES SANITAIRES DE L'EAU

Créée en octobre 2009, l'association CAPRIS (Club des Acteurs Professionnels des Réseaux Intérieurs Sécurisés) fédère des professionnels compétents dans la prévention des risques sanitaires et microbiologiques liés aux réseaux collectifs d'eau dans les bâtiments. Les explications du Président, Patrick Paris.

PAR JEAN DUVALIER

> **"CAPRIS regroupe des personnes morales et physiques impliquées, chacune dans leur domaine, dans les problématiques sanitaires relatives aux réseaux d'eau. Nous sommes force de proposition dans la résolution de ces problématiques"**

Pouvez-vous, pour commencer, nous présenter CAPRIS ?
Patrick Paris : Cette association de type loi 1901 regroupe des personnes morales et physiques impliquées, chacune dans leur domaine, dans les problématiques sanitaires relatives aux réseaux d'eau. Il faut en effet savoir que la composition et la qualité de l'eau sont non seulement fonction de ses origines géographiques, géologiques et climatiques et des traitements qu'elle subit avant d'être distribuée dans les réseaux collectifs, mais que sa composition bactériologique notamment évolue également au contact des matériaux, et varient selon la température ou encore la vitesse de circulation. Cette ressource essentielle est donc un élément complexe, qui dépend de plusieurs acteurs ne maîtrisant en général, chacun, qu'une partie de la problématique. C'est suite à ce constat qu'est née l'association CAPRIS. Notre ambition ? Être force de proposition, notamment auprès des maîtres d'ouvrage, afin de les accompagner dans la résolution des problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés. En effet, si la qualité des réseaux collectifs d'eau est fonction de plusieurs professionnels ayant des visions et des approches différentes, sa conformité au regard de la législation relève de la responsabilité pénale des chefs d'établissement. Il est donc utile qu'ils puissent solliciter, au besoin, un rassemblement d'acteurs compétents et reconnus. Forte de cette transversalité, l'association CAPRIS mène également une veille technique, technologique, scientifique et règlementaire pour offrir une vision globale des enjeux en présence, y compris au législateur et aux organismes ayant autorité.

Quels sont les principaux enjeux en termes de sécurité sanitaire de l'eau à l'intérieur des bâtiments ?
P. P. : En ce qui concerne les réseaux d'eau chaude sanitaire, le principal risque a trait aux légionelles, des bactéries responsables de maladies respiratoires. Elles prolifèrent dans les eaux dont la température est comprise entre 20 et 50°C, en présence de dépôts de tartre ou de corrosion avec résidus métalliques, dans les bio-

PATRICK PARIS,
PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION CAPRIS

> **Les EHPAD se distinguent des hôpitaux par le fait qu'ils accueillent des personnes fragilisées mais pas forcément à risques. Dès lors, ils établissent leurs propres critères en fonction du profil de leurs résidents"**

films bactériens, etc., et sont dispersées dans l'environnement par aérosols, en sortie de robinets ou de pommeaux de douche. D'autres micro-organismes sont plus spécifiques aux eaux froides et tièdes. Par exemple Pseudomonas aeruginosa, une bactérie qui se développe sous forme de biofilm et résiste à de nombreux antiseptiques. Elle est de ce fait souvent responsable d'infections nosocomiales. Citons également les coliformes totaux, des entérobactéries pour la majorité non pathogènes, à l'exception de certaines souches d'Escherichia coli. Ils sont néanmoins un bon indicateur de la qualité microbienne de l'eau. Sans oublier les germes aérobies revivifiables à 22°C et 37°C, eux aussi sans effet direct sur la santé mais dont la présence révèle une possible contamination bactériologique.

En quoi consistent vos actions sur le terrain ?
P. P. : Elles prennent plusieurs formes. Nous organisons par exemple des ateliers autour d'une problématique particulière, afin d'identifier les méthodes à mettre en œuvre en prévision d'une expertise dommages ouvrages ou d'une expertise judiciaire. Nous organisons également des ateliers pratiques, souvent sur demande, afin d'aborder des enjeux techniques auxquels les professionnels en charge de la gestion des risques en milieu sanitaire ne sont pas toujours sensibilisés – c'était récemment le cas à Bordeaux, où une rencontre portant sur les processus de maintien de la qualité des réseaux d'eau avait été organisée à la demande de la Société Française d'Hygiène Hospitalière. Des conférences plus généralistes permettent, pour leur part, de favoriser les échanges de bonnes pratiques autour de la prévention des risques sanitaires liés à l'eau dans les établissements de santé. Nous avons ainsi été approchés par l'association belge des ingénieurs hospitaliers, mais aussi par le Ministère de la Santé Tunisien, par le Maroc et par la Côte d'Ivoire. Nos membres peuvent par ailleurs être sollicités pour des prestations plus spécifiques, par exemple en cas de persistance d'une contamination par Pseudomonas aeruginosa aux points d'usages sur réseau neuf. Ils peuvent, enfin, intervenir en préventif pour maintenir la qualité des réseaux d'eau - par exemple au Nouvel Hôpital d'Orléans où l'un de nos adhérents a été missionné par le constructeur jusqu'à la livraison du bâtiment, ou encore à l'hôpital Necker (AP-HP), où la direction a fait appel à un membre de CAPRIS jusqu'à l'occupation totale et complète du nouveau bâtiment Laennec.

Qu'en est-il de vos interventions en EHPAD ?
P. P. : Ces établissements se distinguent des hôpitaux par le fait qu'ils accueillent des personnes fragilisées mais pas forcément à risques. Les exigences recensées dans le guide technique relatif à l'eau dans les établissements de santé (2005) n'y sont donc pas toujours pertinentes, et les EHPAD établissent dès lors leurs propres critères en fonction du profil de leurs résidents : certains demandent une qualité d'eau froide, d'autres seulement une eau potable. La situation est également fonction des maîtres d'œuvre qui choisissent de prendre en compte, ou pas, les risques sanitaires liés à l'eau dès la conception du projet. Les EHPAD sont par ailleurs de taille moindre, et font de plus en plus le choix de s'équiper de panneaux solaires thermiques. Or ces derniers sont généralement conçus pour récupérer un maximum d'énergie solaire, mais pas toujours pour maîtriser le risque légionnelle. Tout l'enjeu est de trouver ici un juste milieu puisque, rappelons-le, la responsabilité pénale du directeur d'établissement est engagée en cas de contamination. Autant de situations où l'expertise de CAPRIS trouve tout son sens. ■